

**Extrait du Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents
aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec**

SECTION DES AFFAIRES SOCIALES		
Tout type de contestation ou recours	Se référer à l'annexe I de la Loi sur la justice administrative (LJA)	Aucuns frais
SECTION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES		
Fiscalité municipale Valeur foncière (VF) selon la valeur inscrite au rôle de l'unité d'évaluation	VF inférieure ou égale à 500 000 \$	77,85 \$
	VF supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$	311,30 \$
	VF supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$	518,80 \$
	VF supérieure à 5 000 000 \$	1 037,60 \$
Fiscalité municipale Valeur locative (VL) selon la valeur au rôle du lieu d'affaires	VL inférieure ou égale à 50 000	41,50 \$
	VL supérieure à 50 000 \$	134,95 \$
Expropriation	Détermination des montants d'indemnités découlant de l'imposition d'une réserve pour fins publiques	77,85 \$
	Dépôt d'un exemplaire d'un avis d'expropriation	207,50 \$
Autres recours	Se référer à l'annexe II de la LJA	77,85 \$
	Demande de vérification d'un état des frais ou de contestation	25,95 \$
	Requête pour honoraire spécial	25,95 \$
SECTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT		
Tout type de contestation ou recours	Se référer à l'annexe III de la LJA	77,85 \$
SECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES		
Tout type de contestation ou recours	Se référer à l'annexe IV de la LJA	77,85 \$